

Défense et armement

Partenaires de longue date dans le domaine de la Défense, la France et l'Italie participent, côte à côte à différents engagements dans un cadre multinational (Liban, EUnavforMED Sophia), et entendent développer leur capacité à agir ensemble en opérations au travers de projets d'interopérabilité variés. Paris et Rome soutiennent également toutes les initiatives contribuant à renforcer la cohésion de l'Alliance atlantique ainsi que l'**Europe de la défense**, par des initiatives bilatérales comme au sein du groupe « Weimar + » (**Allemagne, Espagne, France, Italie et Pologne**).

Après Rome en 2013 puis Paris en 2015, le sommet de Venise permettra d'actualiser les orientations politiques et de fixer les grands objectifs de la relation bilatérale de défense.



I – Une relation bilatérale active au service de l'Europe de la défense

La coopération des forces armées italiennes et françaises revêt plusieurs aspects :

Opérations et entraînement: Le projet d'état-major (non permanent) de brigade franco-italienne est devenu une **réalité opérationnelle, fin 2015**, avec le déploiement au Liban de personnel de la 27ème brigade de montagne au sein de l'état-major du secteur Ouest de la FINUL, armé par la brigade alpine *Taurinense*. Cette coopération va faciliter l'emploi conjoint de nos forces dans un cadre multinational.

Dans le domaine naval, les Marines échangent leurs programmes d'activités afin d'identifier toute possibilité **d'entraînement et de soutien mutuel**. Les bateaux italiens viennent ainsi régulièrement à Toulon pour profiter des moyens français. Pour nos armées de l'air, outre les régulières activités d'entraînement au ravitaillement en vol, **l'emploi des drones** et la *Personnal Recovery* sont des sujets d'intérêt commun. Enfin, les **échanges d'expériences** se développent, dans le cadre de cursus harmonisés entre écoles de formation initiale ou supérieure, ou encore par l'échange de personnels dans la formation des pilotes de chasse.



Utilisation conjointe d'armements : la France et l'Italie partagent leur expérience de l'hélicoptère NH90 (entraînement, échange de personnels, jumelage de flottilles, activités conjointes à bord, soutien de la flotte, retours d'expériences logistiques et techniques) et cherchent à renforcer la capacité de ravitaillement en vol européenne, qui pourra être utilisée dans un cadre multinational d'entraînement ou d'emploi réel. L'arrangement technique signé par les ministres de la Défense et portant sur la gestion commune des pièces de rechanges des frégates Horizon constitue également une avancée intéressante, transposable ultérieurement aux frégates FREMM.



Echange d'informations et harmonisation des règles : les deux pays vont accroître l'échange d'informations entre leurs forces sous-marines, afin de combattre les activités illicites en mer, de protéger la navigation marchande et d'assurer leur défense navale commune.

II – L'Italie et la France, premiers partenaires dans le domaine de l'armement



L'Italie est le **premier partenaire industriel militaire de la France**. Un Comité bilatéral « armement » entre directeurs nationaux de l'armement (DGA/DNA) ainsi que des réunions entre directeurs de l'armement français et italiens consolident ce partenariat.

Nombre de ces coopérations sont menées, au nom des nations, par l'Organisme Conjoint de Coopération en matière d'Armement (OCCAR).

La coopération armement est focalisé sur les thèmes majeurs que sont le naval, développement de la défense sol-air et anti-missile balistique à base du missile ASTER, la radio logicielle (ESSOR) et le secteur spatial (communications et observation) ainsi que les drones aériens.

Ces réalisations attestent de son dynamisme :

La **frégate FREMM** est une frégate produite par la DCNS (France) et Fincantieri (Italie), tandis que la **frégate Horizon**, bâtiment de défense aérienne, est construite par Thalès et DCNS d'une part et Finmeccanica et Fincantieri de l'autre. Ces deux exemples sont des fleurons des flottes française et italienne. La **torpille légère MU90** est fabriquée par Eurotorp, consortium franco-italien, et équipe la plupart des flottes européennes.





Le **domaine spatial** est également le cœur d'une intense coopération transalpine. La France et l'Italie poursuivent une coopération armement ancrée sur une base industrielle commune au travers de l'Alliance Spatiale constituée de Thales Alenia Space et Telespazio :

- **en matière de télécommunications spatiales**, la France mène avec l'Italie le projet Athena-FIDUS (fourniture de services de télécommunication à haut débit, sous maîtrise d'ouvrage CNES) et le projet SICRAL 2 (complément de capacités en matière de télécommunications militaires sécurisées, sous maîtrise d'ouvrage italienne). **Athena-Fidus a été lancé le 6 février 2014 et SICRAL 2 le 26 avril 2015**. Ces projets ouvrent la voie à plus de 15 années de coopération opérationnelle.

- **en matière d'observation de la terre**, l'Italie et la France coopèrent actuellement sur les échanges d'images radar (COSMO-Skymed) et optiques (Helios 2) au titre de l'accord dit ORFEO, ainsi que sur l'interopérabilité de leurs segments sol dans le cadre du programme MUSIS.



Le domaine des **drones MALE** (Moyenne Altitude Longue Endurance) fait aussi l'objet d'une coopération quadripartite avec l'Allemagne et l'Espagne en vue du développement, en lien avec Agence Européenne de défense, d'un drone MALE européen de surveillance à l'horizon 2025.

Enfin en matière de **défense anti-missile**, l'Italie et la France poursuivent le soutien de la filière industrielle commune d'excellence de systèmes à base de missiles ASTER, en soutenant ensemble le développement du projet B1NT initié par la France qui permettra d'adresser un spectre élargi de menaces et contribuera aux capacités de DAMB de l'Europe et de l'OTAN.